



LPO

L'une des principales facettes de votre engagement est votre implication à la tête de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), dont vous êtes depuis de nombreuses années le président. Un président médiatique que l'on a pu voir jusque sur les murs du métro, en compagnie de collaborateurs, à l'occasion d'une belle campagne d'affichage. Que représente pour vous la LPO ?

On me félicite parfois d'avoir créé la LPO. En pareil cas, je rappelle que cette honorable association est née il y a près... d'un siècle !

Dans quelles conditions ?

À l'origine, une poignée d'amoureux de la nature s'était élevée contre une pratique admise par tous : la chasse aux macareux moines sur l'archipel des Sept-Îles, dans ce qui était alors le département des Côtes-du-Nord, devenu aujourd'hui celui des Côtes-d'Armor. Cette triste habitude faisait tant recette que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest organisait ces safaris aux « calculots » (le nom local du macareux) depuis un départ de Paris. Ce sont finalement les protecteurs des oiseaux qui ont eu gain de cause. C'est ainsi que la Ligue pour la protection des oiseaux a commencé à planter ses racines et que la première réserve naturelle maritime de France a été créée. Il s'agit de la réserve des Sept-Îles qui est, aujourd'hui encore, gérée par la LPO.

Ce n'est pas en raison de mes attaches dans les Côtes-d'Armor que j'engage chacun à visiter cette réserve, au départ de Perros-Guirec. Aucun parti pris en la matière ! Le spectacle de la colonie de fous de Bassan, forte de plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux, est tout simplement fabuleux. Sans oublier





les macareux et les phoques. Mais revenons aux premiers temps de la LPO...

Il est éclairant de revisiter les archives. À l'époque, on parlait d'oiseaux utiles (ou non !) à l'agriculture et les « becs crochus » (c'est comme ça qu'on appelait les rapaces) apparaissaient comme de redoutables prédateurs qui méritaient le piège à mâchoire⁴. La LPO n'était pas loin de partager cette idée... Elle a bien sûr évolué avec le temps et s'est d'ailleurs battue au côté du Fonds d'intervention pour les rapaces⁵ afin que ceux-ci soient officiellement protégés par la loi.

En ce qui me concerne, j'ai été sollicité au début des années quatre-vingt par Antoine Reille, animateur de l'émission *Les animaux du monde* et président de la LPO de l'époque, qui me demandait de prendre son relais. Pendant près de trois ans, et malgré son insistance, j'ai refusé, considérant que je n'avais ni le temps ni les compétences pour présider cette association prometteuse. Avec ses 3000 adhérents et ses 15 salariés, la LPO figurait en bonne place parmi les ONG les plus actives et je trouvais qu'elle méritait mieux qu'un titulaire de façade. J'ai fini malgré tout par me laisser convaincre, Antoine Reille m'affirmant que quelques discours et signatures suffiraient à répondre aux besoins...

Au bout de combien de temps avez-vous réalisé que, « guidé par l'intérêt supérieur de la LPO », Antoine Reille avait minimisé ce que représente en réalité la présidence d'une association nationale ?

4 Le piège à mâchoire était un piège en fer que l'on disposait sur les perchoirs préférés des rapaces afin de les capturer par les pattes. La victime agonisait dans de terribles souffrances durant parfois plusieurs jours. Ce piège est encore utilisé sur des chasses privées, au mépris de la loi.

5 Le Fonds d'intervention pour les rapaces (Fir) est aujourd'hui devenu la « Mission Rapaces » de la Ligue pour la protection des oiseaux.





Assez rapidement. Mais je me suis laissé piéger par l'enthousiasme ! Et je ne le regrette pas. Aujourd'hui, la LPO compte 46 000 membres et 125 salariés, auxquels il faut ajouter 125 autres salariés répartis dans différentes délégations LPO à travers la France.

Une belle réussite au service des oiseaux et de la nature...

J'avoue être fier de pouvoir dire que nous sommes devenus la première association naturaliste de France.

Si l'oiseau demeure notre « cœur de métier » comme on dit, il est devenu avec le temps l'ambassadeur d'activités beaucoup plus élargies. La LPO se déploie en effet dans des secteurs aussi divers que l'éducation à l'environnement, la gestion des réserves, les dossiers agricoles, la sauvegarde des zones humides, l'éolien, les centres de soins pour la faune sauvage, les campagnes internationales, etc.

Entre autres singularités, les « Refuges LPO » méritent d'être cités. Ils conseillent les particuliers ou les collectivités pour les aider à préserver la biodiversité dans les jardins. Aujourd'hui, nous « gérons » ainsi plus de 13 000 refuges LPO, ce qui représente près de 33 000 hectares de havres de paix pour la faune et la flore. Mais le message du respect de l'environnement passe aussi par nos animations⁶ et notre revue, *L'Oiseau magazine*, qui séduit plus de 21 000 abonnés.

Il est également important de préciser que la LPO est le représentant en France de BirdLife International⁷, une organisation que nous avons contribué à créer et qui rassemble désormais plus de 100 pays dans le monde.

6 La LPO propose près de 5 500 « sorties nature » par an, pour tous les publics : conférences, stages, etc.

7 BirdLife International est une association internationale, dont l'objectif est de favoriser la protection des oiseaux. Elle compte 2,7 millions de membres à travers le monde.





Un tel bilan ne peut laisser indifférent...

Il est le fruit d'un travail mené durant de longues années et j'avoue que, si l'idée de « décrocher » lors de mes premiers mandats s'apparentait à de l'obsession, j'ai été peu à peu porté par les multiples dossiers qu'il convenait de traiter. Un dossier suivant l'autre, il devenait impossible de se détacher.

Pour revenir aux refuges LPO, sont-ils parfois l'occasion de « frictions » avec des personnes, comment dire... moins sensibilisées à la nécessité de mesures de protection et à la possibilité offerte à chacun de se déterminer librement en ce domaine ? Je rappelle que les détenteurs de parcelles d'une taille modeste ne peuvent s'opposer au déroulement d'activités cynégétiques chez eux dans les territoires régis par des Acca⁸.

Il est vrai que certains propriétaires hésitent à mettre les panneaux « Refuge LPO » que nous leur donnons en raison des risques de représailles de la part de « l'extrême chasse ». C'est désolant, mais je peux les comprendre. Concernant le « droit de non-chasse », il est désormais reconnu, même en zone Acca. En clair, chacun peut s'opposer à la chasse sur son terrain... à condition de signaler son « opposition de conscience » auprès du préfet et du président de l'Acca.

Vous êtes-vous fixé une limite pour intervenir comme vous le faites à la LPO ?

Je fêterai le centenaire de la LPO, après on verra...

8 Les Acca (Associations communales de chasse agréées) ont été mises en place par la loi dite « Verdeille » du 10 juillet 1964, complétée par le décret du 6 octobre 1996. Consolidées par les lois « Chasse » de 2000 et 2003, les Acca ont pour but officiel « le regroupement et la gestion des territoires » avec « pour principales finalités de : favoriser une chasse populaire, d'assurer une bonne gestion cynégétique, de rationaliser l'organisation administrative [et] d'accueillir les chasseurs ».





Est-ce une façon, sans vouloir être désagréable — nous sommes de la même génération —, de dire « Place aux jeunes ! » Et, justement, trouvez-vous que les jeunes s'engagent suffisamment ? Si j'aborde ce problème, c'est que, connaissant comme vous la vie associative depuis plusieurs dizaines d'années, je suis inquiet de constater que si la « consommation » des jeunes continue à fonctionner bon an mal an, leur participation effective semble marquer le pas.

À l'évidence, les jeunes ne semblent pas au rendez-vous. J'imaginai que, avec l'arrivée du net, ils « boosteraient » les anciens (et c'est très bien ainsi) pour proposer une nouvelle forme d'engagement ; mais cela ne s'est pas produit. L'explication vient peut-être du fait que nous occupons les espaces d'actions et que, en conséquence, les jeunes estiment que le travail est fait... Nous avons sans doute aussi notre part de responsabilité. Le nez dans le guidon, nous n'avons probablement pas su développer des « clubs jeunes » capables de prendre le relais. Par exemple, il n'existe pas de « Jeunes LPO », « Jeunes FNE⁹ », « Jeunes Frapna¹⁰ », etc. À notre décharge, il faut constater que l'encadrement des jeunes subit de plus en plus de contraintes, notamment sécuritaires. Il est par conséquent impensable de lancer des « structures Jeunes » sans avoir une réelle compétence pour y répondre. Ce constat ne doit pas pour autant nous exonérer de nos responsabilités. Et il y a urgence à développer un réseau qui, en plus, correspond à une réelle demande. Je rends, à cette occasion, hommage aux clubs Connaître et

9 France nature environnement (FNE) est une association de loi 1901 créée en 1968 et reconnue d'utilité publique depuis 1976. C'est une structure fédérative regroupant 3 000 associations impliquées à des titres divers dans la protection de la nature et de l'environnement.

10 La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) est une association de loi 1901 créée en 1971 et reconnue d'utilité publique depuis 1984. Composée de huit sections départementales et d'un bureau régional de coordination, elle compte 4 000 adhérents. Elle est membre de France nature environnement.





protéger la nature^{II} qui font un travail remarquable et restent le seul véritable réseau opérationnel. Faut de d'avoir mis en œuvre une structure propre, la LPO travaille avec cette association exemplaire.

Je souhaiterais conclure cette partie de notre entretien en abordant la question du nourrissage des oiseaux en ville. Des amendes assez sévères (près de 200 euros) sont, théoriquement, infligées aux personnes qui nourrissent les oiseaux, les pigeons, essentiellement, en milieu urbain. De fait l'on sait, et cela a été rappelé par une scientifique belge lors du dernier Colloque francophone d'ornithologie, que ce nourrissage incontrôlé est générateur de problèmes, y compris en ce qui concerne les espèces introduites. J'ajoute que j'ai moi-même traité ce point dans un fascicule que le Bureau européen de l'organisation mondiale de la santé m'avait demandé de consacrer, dès 1997, aux éventuels problèmes posés par les oiseaux en milieu urbain. En dépit de cela, pensez-vous que la dimension humaine de ce nourrissage devrait inciter à une tolérance raisonnée ?

Pourquoi cacher que j'ai une grande tendresse pour ceux qui nourrissent les oiseaux des villes ? Une main tendue sur laquelle se perchent, en confiance, quelques passereaux en mal de pitance, ou qui distribue des graines qui font le bonheur des pigeons, témoigne pour moi d'une cohabitation heureuse. Souvent aussi, ces « nourrisseurs » trouvent dans la compassion qu'ils entretiennent avec le petit peuple des airs une façon de combler leur solitude ou d'ouvrir une fenêtre sur une nature

II La Fédération des clubs « Connaître et Protéger la Nature » (FCPN) a été créée en 1983. Elle regroupe plus de 400 clubs au total en France, en Europe et en Afrique. La FCPN a pour objet « l'éducation populaire, et plus particulièrement le développement de la culture naturaliste chez les jeunes et pour tous ceux qui le désirent ». Elle publie un bulletin de liaison disponible en ligne, *La Gazette des Terriers*, qui, en février 2009, en était à son numéro 115.





non domestiquée. Comment pourrait-on les en blâmer ? Cela dit, on ne peut nier le problème de surpopulation des pigeons dont les pigeons eux-mêmes sont les premières victimes ! Des campagnes d'information font périodiquement valoir l'interdiction du nourrissage, mais elles manquent singulièrement d'explications. Il faut donc développer la pédagogie et accompagner davantage dans ce domaine, cela éviterait d'ailleurs bien des malentendus. De plus, durant les périodes de grand froid, il me paraît indispensable de « voler » au secours des oiseaux. Une mésange bleue, par exemple, peut perdre en une nuit 10 % de sa masse corporelle et il faut donc qu'elle la regagne dans la journée. De sorte qu'en hiver, les trois quarts de son temps sont consacrés à la recherche de nourriture. Pourquoi alors ne pas aménager des mangeoires exclusivement adaptées à ce type de petits passereaux, tandis que les pigeons pourraient être alimentés dans d'autres lieux, des pigeonniers par exemple ? Cela satisferait les amis des oiseaux tout en aidant les oiseaux en détresse. En attendant de se pencher véritablement sur le problème, je suis partisan, comme vous le disiez tout à l'heure, d'une « tolérance raisonnée ».





Marées noires

La LPO est volontiers associée à la lutte contre les sinistres « marées noires » qui frappent l'opinion — chacun a en mémoire le triste spectacle d'un oiseau englué dans une sombre pâte visqueuse... Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit lorsque l'on évoque la catastrophe de l'Erika, ce « pétrolier poubelle » affrété par Total-Fina-Elf et qui fit naufrage en décembre 1999 au large des côtes bretonnes ?

Au-delà des images pathétiques de ces oiseaux agonisant sur les plages, je conserve aussi de l'Erika des souvenirs porteurs d'espoir... La réalité du terrain, déjà. Il y a eu à l'époque un fantastique élan de solidarité qui prenait de l'ampleur chaque jour davantage. Au total, les divers centres de soin ont accueilli près de 800 bénévoles, qui ne venaient pas en simples curieux mais en acteurs engagés. Nous leur demandions une présence minimum de huit jours, pour inclure dans leur séjour une phase de formation, ce qui représentait pour chacun d'entre eux une tranche de vie non négligeable.

D'où venaient-ils ?

De tous les horizons. Il y avait des chômeurs, des enseignants, des professions libérales... avec tous en commun la volonté d'agir pour faire reculer « le poison noir ». Curieusement, lors de l'enquête que nous avons réalisée sur le moment, seuls 20 % d'entre eux adhéraient à une association, et pourtant ils étaient tous portés par la même énergie ! Je crois que ce constat illustre bien le décalage qui existe en France entre la sensibilité que nos concitoyens éprouvent à l'égard de la nature et la volonté qu'ils ont de s'investir dans le mouvement associatif, qui fait clairement défaut. Probablement parce que notre culture hexagonale génère la crainte d'être fiché, encarté, en rentrant dans le réseau des associations.





La situation est-elle la même ailleurs ?

Pas du tout. Dans les pays anglo-saxons par exemple, on constate une perception radicalement différente. C'est avec plaisir et fierté tout au contraire que les adhérents affichent leur appartenance à une ONG. La situation française est certes regrettable, mais elle est compensée malgré tout par un fort potentiel de solidarité spontanée. Ainsi, lors du tsunami de décembre 2004, l'entraide française a atteint des sommets. De même le Téléthon, dont on croit chaque année qu'il connaît l'engagement le plus élevé et qui trouve le moyen de se surpasser l'année suivante. En résumé, les Français ne s'investissent pas au quotidien, mais ils peuvent faire preuve d'un élan remarquable en situation de crise.

Ce fut le cas à l'occasion du naufrage de l'Erika ?

En effet. Les appels à dons ont été largement entendus lors de l'épisode de l'Erika. Il nous fallait en urgence des moyens pour mettre en place des piscines pour les oiseaux, acheter des tonnes de poissons, équiper les locaux en chauffage, etc. Des personnes aux revenus modestes ont répondu à l'appel. Ils donnaient 30 francs, 50 francs¹²... tandis que les entreprises s'investissaient plus fortement. Nous avons évidemment tenu une comptabilité rigoureuse qui déterminait l'origine des fonds et leur affectation. Mais, lorsque nous nous sommes retournés vers le Fipol¹³, celui-ci a rejeté notre demande au prétexte que nous avions reçu des dons.

Voilà qui est pour le moins surprenant !

¹² 30 francs, soit 4,57 euros ; 50 francs, soit 7,67 euros.

¹³ Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures.





C'est un point de vue que je trouve effectivement aussi inacceptable que coupable. Cela reviendrait à dire que, si votre maison a brûlé et que votre généreuse grand-mère vous a donné les moyens de la reconstruire, l'assurance n'aurait pas à jouer son rôle puisque la maison serait à nouveau debout au moment d'indemniser ! Pire, cela signifie que la solidarité générale se substituerait à l'obligation d'indemnités. Cette perception de la situation m'a révolté et j'ai considéré qu'il fallait dénoncer l'attitude du Fipol sur la place publique. Or, la seule manière d'obliger le Fipol à financer le préjudice consistait à rembourser tous les donateurs en leur proposant, s'ils le souhaitaient, d'affecter leur don à d'autres causes environnementales ! Avant de lancer cette opération, j'ai pris conseil en consultant notamment des agences en communication pour m'aider à bien analyser cette stratégie possible. À l'époque, Jacques Séguéla m'a clairement découragé en me demandant comment j'allais expliquer aux donateurs que j'étais prêt à les rembourser alors que je prétendais manquer de moyens ! L'argument m'a semblé imparable, même si nous aurions pu trouver un crédit en attendant de toucher les indemnités du Fipol. Quoi qu'il en soit, la question reste posée. À l'avenir, il faudra bien trouver une solution pour que la générosité des citoyens n'efface pas la responsabilité des assurances. Convaincue de cette évidence, la LPO est d'ailleurs toujours en procédure avec le Fipol...

Tout cela est plutôt décourageant !

Pas complètement... Après quatre mois de procédure, alors que nous plaidions contre vents et marées l'idée du préjudice écologique, nous avons fini par être entendus par la Cour. En clair, nous ouvrons la voie à une reconnaissance économique du vivant. Total déniait catégoriquement cette idée de préjudice « historique », nous avons refusé les indemnités que la société pétrolière offrait aux parties civiles et avons choisi d'aller en appel.





À l'évidence, on peut dire que l'affaire de l'Erika aura eu le mérite de sensibiliser les décideurs au plus haut niveau. On se rappelle de Jacques Chirac, à la suite du naufrage, évoquant « les voyous de la mer », tout en engageant une procédure au niveau européen pour modifier la réglementation maritime en la rendant plus contraignante. Plus récemment, Nathalie Kosciusko-Morizet et Rachida Dati, en visite à Brest en juin 2008, ont présenté trois mesures phares sur la responsabilité environnementale, qui conduisaient notamment à faire passer le montant des amendes encourues par les navires pollueurs d'un million à quinze millions d'euros. De quoi décourager la cohorte de pétroliers indéclicats pour qui le « dégazage », c'est-à-dire le nettoyage des cuves des pétroliers, réalisé en pleine mer, revenait meilleur marché que le traitement dans les ports ! Je rappelle à ce propos que le dégazage représente en réalité chaque année plusieurs marées noires...





Partenariats

Quelle est votre opinion sur les entreprises qui « se repeignent en vert » et sur les rapports que le monde de la protection de la nature entretient avec elles ?

Outre le WWF, qui s'est clairement engagé dans le partenariat avec les entreprises dès sa création il y a maintenant 35 ans, les associations environnementales sont plutôt restées dans le registre du « Je t'aime moi non plus ». En fait, elles voulaient bien bénéficier de budgets capables de porter leurs programmes de conservation, mais pas à n'importe quel prix ! Et il a fallu attendre les années soixante-dix à quatre-vingt pour voir se dessiner les premières véritables rencontres entre associations et entreprises. C'est-à-dire à un moment où des animaux très symboliques faisaient l'objet de plans de sauvegarde clairement identifiés : la cigogne en Alsace, les castors dans le Rhône, les vautours dans les Cévennes, les macareux dans les Côtes-d'Armor figuraient notamment parmi ces espèces phares. Bon nombre d'entreprises ont répondu à l'appel : Baignol & Fargeon, les Mutuelles du Mans, des entreprises de jus de fruits en tout genre et autres enseignes « propres », ainsi que des magazines comme *Okapi* ou *Femmes d'Aujourd'hui*. Ce sont elles qui ont ainsi ouvert la voie du partenariat. Il faut bien dire aussi que l'on ne s'attardait guère sur ces questions éthiques à l'époque : seules les entreprises « non polluantes » proposaient leur collaboration !

La situation a évolué depuis ?

Oui, les choses ont changé. Avec le temps, la compétence des associations a peu à peu permis une traçabilité plus rigoureuse





dans l'activité des entreprises, et la « morale » s'est installée dans le choix des partenaires. Les « bons » et les « méchants » sont apparus sous leur véritable visage, tandis que la sélection des postulants se faisait chaque fois plus rigoureuse !

La Fondation Nicolas Hulot pour l'Homme et la Nature a incontestablement cassé cette vision radicale. À ma connaissance, elle a été la première à « pactiser » avec EDF ou à trouver chez Rhône-Poulenc l'opportunité d'une collaboration. J'ai été très choqué à l'époque par cette mise à prix de l'éthique, tout enraciné que j'étais dans mes certitudes. Nicolas Hulot a apporté la parade en expliquant que c'était précisément les entreprises les plus discutables qui méritaient un éclairage prioritaire. En faisant passer l'information environnementale en interne, il considérait pouvoir être au cœur d'une action indispensable, qui allait permettre de bousculer les mauvaises habitudes. L'argument n'était pas sans mérite mais il semblait malgré tout un peu court. Je prêchais quant à moi pour une autre voie : que l'entreprise fasse d'abord ses preuves, quitte à l'aider, ensuite seulement elle pourrait se prévaloir d'une sensibilité responsable à l'égard de l'environnement. Avec le recul, je pense que Nicolas Hulot n'avait pas tort... et moi non plus !

Comment l'éthique s'en sort-elle aujourd'hui ?

En incluant comme acteurs principaux le patronat et les syndicats, le Grenelle de l'environnement a clairement favorisé le rapprochement avec les associations. À cette occasion, le Medef a même reconnu qu'il n'imaginait pas une telle capacité d'expertise et de proposition de la part des associations ! Pour autant, il n'était pas question pour celles-ci d'accepter telle quelle la vague de « promotion verte » qui se répand dans l'espace publicitaire sans véritable contrôle. Le Bureau de vérification de la publicité a d'ailleurs été sollicité dans ce sens afin qu'un cahier des charges détermine plus précisément qui pouvait se prévaloir d'une bonne conduite environnementale





et en fonction de quels critères. Parmi les entreprises qui flirtent avec l'ambiguïté, McDonald's figure en bonne place.

C'est-à-dire ?

Il y a trois ans, Dominique Voynet m'appelle en me recommandant de contacter le géant américain au motif qu'il n'avait pas démérité. De fait, McDonald's s'était engagé à cette époque-là dans une politique nouvelle : la revalorisation en biodiesel de 7300 tonnes d'huiles usagées permettant à des poids lourds de parcourir l'équivalent de vingt millions de kilomètres, l'allègement des emballages, etc. Et à ma demande, ils accepteront même de modifier leur système d'élevage pour les trois millions d'œufs concernés chaque année, passant d'un élevage de poules en batterie à un élevage au sol. J'ai donc rencontré Synergie, l'agence en charge de la réflexion environnementale de McDonald's, et nous avons imaginé des développements auxquels la LPO pourrait s'associer. Les 800 parkings, par exemple, pouvaient être repensés pour y favoriser la biodiversité. J'ai soumis cette idée à mon Conseil national¹⁴ et j'ai essuyé un refus catégorique. McDonald's incarnant la mondialisation et la « malbouffe », nos adhérents n'auraient pas compris que nous nous rapprochions de cette image, telle a été la conclusion du Conseil national. Je me suis soumis à ce choix démocratique, tout en imposant que la LPO apporte un éclairage technique bénévole pour que McDonald's puisse, malgré tout, agir en faveur du vivant. Mais ces premières rencontres ont permis notamment en 2008 la réalisation à Toulouse du premier McDonald's intégrant les questions environnementales et la valorisation de la biodiversité. Cet épisode prouve quand même que les entreprises très marquées sont parfois condamnées au rejet, même si elles affichent une bonne volonté évidente.

14 Le Conseil national de la LPO regroupe toutes les délégations régionales de l'association.





Au passage, vous le déplorez ?

En la matière, je pense que la prudence s'impose et que chaque cas est particulier.

Il est certain qu'un partenariat avec Total me paraîtrait inconcevable tant que cette entreprise n'aura pas reconnu la notion de préjudice écologique. Total, dont la fondation s'investit parfois de manière exemplaire, souffre d'une forme de schizophrénie. On ne peut pas, d'un côté, s'émouvoir au chevet de la biodiversité et, de l'autre, la traiter avec mépris.

Pour en revenir au cas McDonald's, je me suis entretenu de cette affaire avec José Bové, qui me semblait bien placé pour porter un jugement. Presque dix ans après le conflit de Millau, je me demandais si son point de vue était resté aussi radical. En fait, s'il reconnaît aujourd'hui l'existence d'une « offensive environnementale », il veut malgré tout rester prudent... La frite industrielle, la standardisation des salades, le manque de production de proximité, la viande recomposée, etc. sont autant de raisons à ses yeux de ne pas accepter la malbouffe en question. En clair, pour lui, les progrès environnementaux ne peuvent pas servir d'alibi à un modèle alimentaire inacceptable. Il entrouvre pourtant la porte lorsqu'il affirme ne pas nier le progrès...

Pensez-vous que ces avancées puissent être remises en cause en raison des difficultés économiques actuelles, et qui menacent de durer ? En d'autres termes, la récession est-elle compatible avec l'engagement des entrepreneurs ?

Il me semble qu'il faut distinguer deux notions.

D'un côté, celle du partenariat « entreprise/association » qui génère en principe la promotion de l'entreprise tout en offrant des moyens à l'association.

De l'autre, l'investissement direct de l'entreprise dans l'environnement. Cette seconde hypothèse se retrouve notamment dans





la « compensation biodiversité¹⁵ », qui commence à s'enraciner dans la pratique.

Dans les deux cas, il faut en revenir au fondamental : l'entreprise a-t-elle les moyens d'investir dans la question environnementale en période de crise économique ? On constate que les ambitions fluctuent en fonction des bourses qui jouent au yo-yo ; mais aussi que le principe d'un accompagnement économique dans le domaine de la biodiversité n'en disparaît pas pour autant. Il y a à peine dix ans, cette idée serait passée à la trappe sans attendre. Aujourd'hui, elle continue (jusqu'à nouvel ordre...) à s'inscrire dans les priorités !

Mais au-delà de ce constat, je pense que les décideurs feraient une grossière erreur en essayant de distinguer pouvoir d'achat et responsabilités environnementales. Que nous le voulions ou non, dans les deux cas, il y a urgence, et l'urgence ne connaît pas de hiérarchie.

En clair, nous sommes condamnés à conjuguer de concert ces deux impératifs car la tentation d'en revenir aux vieux modèles de la croissance accélérerait et alourdirait l'addition.

Difficile de faire comprendre cette idée...

En effet ! C'est pourquoi il faut parler le langage du portefeuille. Et, pour la circonstance, les économistes nous offrent un éclairage qui ne peut laisser indifférent : 40 % de l'économie mondiale reposent sur les services rendus par la nature : ressources halieutiques, bois, tourisme nature, pollinisation, etc. Or ces ressources sont en déclin de 60 %. La biodiversité s'inscrit donc directement dans l'avenir économique mondial.

¹⁵ Comme il existe une « compensation carbone », visant à payer pour l'émission de gaz à effet de serre, les spécialistes envisagent une « compensation biodiversité » qui indemniserait financièrement, ou par des zones de protection, les dommages causés à la nature.





Si l'on pousse le raisonnement, selon le rapport Stern¹⁶, ne pas investir immédiatement pour contrer les gaz à effet de serre nous amènerait à en payer doublement les conséquences à terme. De même, ne pas financer la préservation de la biodiversité conduirait à un déficit budgétaire intenable. Mais au-delà de ces scénarios catastrophes, on peut optimiser la situation en évoquant les potentialités de « l'éco-innovation ». Le Grenelle de l'environnement a fait valoir que l'industrie environnementale, notamment dans les secteurs des économies d'énergie ou des énergies renouvelables, offrait une potentialité de quelque 500 000 emplois. Dans le même ordre d'idée, le bonus-malus automobile a boosté la vente des véhicules les moins polluants, à une époque où l'industrie automobile se trouvait particulièrement affectée.

Valoriser économiquement la nature serait donc la solution de ce XXI^e siècle ?

Par défaut, oui ! Mais je ne me réjouis pas du constat, d'autant qu'il s'accompagne de dérives potentielles qu'on aurait tort de négliger. Comme si le pouvoir de l'argent pouvait permettre à chacun de s'acheter « du vivant », au détriment des plus faibles. Par bonheur, les états ont eu conscience du danger. Déjà, au Sommet de la Terre à Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique reposait sur la notion du partage équitable des ressources, les deux autres piliers étant la conservation et l'utilisation durable de ces mêmes ressources. Elle mentionnait ainsi « le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ». Cette volonté de réguler le marché de la biodiversité devait faire un sort à la biopiraterie. Elle n'a pas réglé le problème, mais elle y contribue...

¹⁶ Publié le 30 octobre 2006, ce rapport souligne les efforts à engager immédiatement contre le réchauffement climatique afin de réduire les graves conséquences économiques.





Quels en sont les dangers ?

Ils sont multiples. L'un des plus préoccupants, me semble-t-il, porte sur la récupération des terres potentiellement exploitables. La Corée du Sud, par exemple, vient de louer à Madagascar quelque 1,3 million d'hectares pour 99 ans, afin d'y produire du maïs et de l'huile de palme. À ma connaissance, aucune compensation biodiversité n'est prévue dans l'accord, alors que la Grande Île est déjà tragiquement touchée par une déforestation croissante. Et c'est évidemment auprès des pays les plus démunis que le marché de dupes fera recette !

J'avoue que lorsque j'ai moi-même appris cette nouvelle, j'ai été atterré. Nous étions déjà, malheureusement, habitués au pillage quasi systématique des forêts ou des ressources halieutiques, et les ravages écologiques (et économiques) des plantations de palmiers à huile ne sont que trop connus... Mais là, l'opération est d'une telle ampleur et les conséquences qu'elle laisse craindre sont telles que l'on est effondré. On sait aussi, comme l'indiquait un récent dossier du *Nouvel Observateur*, que de nombreux autres cas existent déjà à travers le monde ou sont en négociation : par exemple, 1 million d'hectares au Congo pour la Chine ou 2,5 millions d'hectares au Cambodge pour le Koweït et le Qatar. Pensez-vous par conséquent que ces exemples pourraient donner des idées à d'autres encore et que l'on risque de s'acheminer vers une mainmise aussi généralisée que cynique sur les terres « disponibles » ?

Sans aucun doute, si le modèle économique du moment perdure. L'Afrique ne manquera pas d'appâter ce type de convoitise, elle est dix fois plus grande que l'Inde et contient dix fois moins d'habitants ! J'entends déjà les promoteurs d'une telle préemption : « les éléphants sont trop nombreux, ils occupent des terres que nous pourrions exploiter... » avec toutes les





conséquences que l'on peut imaginer. Mais si la mainmise sur les terres disponibles paraît choquante, parce qu'elle s'affiche au grand jour, il serait naïf de ne pas constater que la méthode s'impose d'une autre manière depuis des lustres. Lorsque le marché réclame une production végétale du type agrocarburant, certaines nations y répondent sans état d'âme. En pareil cas, c'est donc le marché qui préempte les terres. Résultat, on assiste à une déforestation qui participe à hauteur de 18 % au développement des gaz à effet de serre tout en réduisant les territoires nécessaires à la biodiversité. Or on sait pertinemment que la planète n'est pas extensible ! L'empreinte écologique de chaque habitant est évaluée à 2,7 ha alors que la planète ne peut offrir que 2,1 ha à chacun. Il faut par conséquent repenser nos ambitions...

